

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DECEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE JEUDI 14 DECEMBRE 2023, À 16 H 00, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<i>Autres personnes</i>	<i>Titre</i>		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Sylvie Lepage	Greffière	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

23-12-375

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en rayant le point 8.

ADOPTÉE

23-12-376

2. Adoption du Règlement 23-958 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 23-958 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 23-958 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2024, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. La publication d'un résumé dudit règlement sera faite sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

23-12-377

3. Approbation des comptes payés et à payer au 13 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n^{os} 39065 à 39085, pour un montant de 196 953,74 \$
- Les comptes à payer, chèques n^{os} 39086 à 39164, pour un montant de 139 037,20 \$
- Pour un total de 335 990,94 \$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Latour, trésorière

23-12-378

4. Demande d'aide financière – Centre de Plein air de la Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT que des discussions sont en cours avec le conseil d'administration du Centre de Plein air de la Haute-Gaspésie afin d'améliorer leur situation financière et assurer la pérennité de leurs opérations;

CONSIDÉRANT qu'en attendant que le protocole d'entente soit modifié, il y est convenu que l'aide financière accordée par la ville sera bonifiée de 20 000 \$ par année à partir de décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'un premier versement de 40 000 \$ sera versé en janvier et un autre de 30 000 \$ sera versé en septembre;

CONSIDÉRANT les dépenses importantes en début de saison et l'augmentation des frais de crédit, il est convenu que le 40 000 \$ qui devrait être versé en janvier 2024 sera versé en décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le versement de 40 000 \$ au Centre de Plein air de la Haute Gaspésie.

ADOPTÉE

23-12-379

5. Embauche de Frédéric Fiore au poste de commis à l'administration

CONSIDÉRANT la résolution 23-11-303 autorisant l'ouverture du poste préposé(e) à la perception des taxes;

CONSIDÉRANT que le rapport du comité de sélection chargé de procéder à l'analyse des candidatures reçues recommande l'embauche de M. Frédéric Fiore au poste de commis à l'administration;

CONSIDÉRANT que Mme Ghizlane Machmech, qui occupe le poste de commis à la paie, a effectué un remplacement temporaire au poste de préposée à la perception des taxes pendant un an et qu'elle est d'accord pour poursuivre son travail à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner l'embauche de madame Ghizlane Machmech au poste de préposée à la perception des taxes et ce, à compter du 1^{er} décembre 2023.

D'entériner l'embauche de monsieur Frédéric Fiore au poste de commis à l'administration, et ce, à compter du 27 novembre 2023, au salaire du 1^{er} échelon de ce poste et aux conditions indiquées dans la convention collective des employés syndiqués.

ADOPTÉE

23-12-380

6. Embauche de Frédéric Lemieux au poste de mécanicien

CONSIDÉRANT la démission de Frédéric Aubé du poste de mécanicien;

CONSIDÉRANT que monsieur Frédéric Lemieux occupe ce poste depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT l'accord du syndicat à l'embauche de monsieur Lemieux sans ouverture de poste;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner l'embauche de monsieur Frédéric Lemieux au poste de mécanicien, et ce, à compter du 14 décembre 2023, au salaire du 5^e échelon de ce poste et aux conditions indiquées dans la convention collective des employés syndiqués.

ADOPTÉE

23-12-381

7. Ouverture de poste – Coordonnateur à la gestion des eaux

CONSIDÉRANT la nomination de David Castonguay au poste de directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture du poste de coordonnateur à la gestion des eaux.

ADOPTÉE

~~8. Acception d'une soumission – Mise aux normes des installations de pompage d'eau potable~~

Ce point est retiré.

9. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

23-12-382

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 20.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/at
